



## REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DU VAMPIRE

### Généralités

La Salle du Vampire est en principe destinée aux Sociétés locales officielles de la Commune de Martigny.

### Prise en charge de la Salle

- La prise en charge de la Salle du Vampire se fait à l'heure indiquée sur le formulaire de réservation de la salle et selon arrangement avec le concierge.
- En cas d'absence du concierge de la Salle du Vampire, la conciergerie générale de la Commune répond par l'intermédiaire de la Police municipale au N° 027/721.27.01.
- La salle comprendra le matériel indiqué sur le formulaire de réservation de la salle.
- Pour l'utilisation du beamer, la mise en place de votre ordinateur doit s'effectuer durant les heures de bureau afin de pouvoir faire appel au Service informatique en cas de problème.

### Remise de la Salle

- La remise de la Salle se fera en présence :
  - **pour la Commune** : du concierge ou d'un responsable
  - **pour les utilisateurs** : d'un membre responsable de la Société
- Cette remise se fera sur place selon entente avec le concierge.
- Lors de dégâts éventuels survenus durant l'utilisation des locaux, le constat en est fait par écrit et par les représentants des deux parties, la responsabilité est établie. **Le cas échéant les Services techniques municipaux procéderont à une expertise.**

### Réservations

- Les réservations sont agendées par le Secrétariat municipal.
- L'antériorité est la règle pour les réservations enregistrées au Secrétariat municipal.
- En cas d'annulation, la Société organisatrice devra en informer, dans les meilleurs délais, le Secrétariat municipal pour l'annulation de la réservation.

- Aucun apéritif ne pourra être organisé, ni dans la salle, ni dans les couloirs, sauf acceptation par le Président de la Commune.

### **Tarifs**

- Le prix de location de la salle s'élève à Fr. 150.--
- La gratuité de la salle peut être accordée par le Président de la Commune.

### **Rangement**

- Le concierge responsable donne les indications concernant le rangement du matériel (tables – chaises – vidéoprojecteur,...).

Le Secrétaire

Olivier DELY

Le Président

Marc-Henri FAVRE